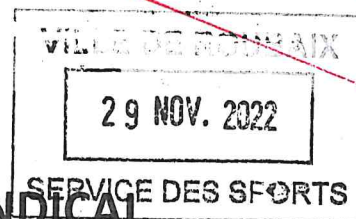




Syndicat Intercommunal à Vocation Unique  
Roubaix - Wasquehal  
Hôtel de Ville  
59 100 Roubaix

00000059  
25.NOV 2022



V/ Réf.

Références à rappeler :

Affaire suivie par :

Poste N° :

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL SEANCE DU 18 OCTOBRE 2022

\*\*\*\*\*

Aujourd'hui, le mardi 18 octobre 2022, le Comité Syndical s'est réuni à la Mairie de ROUBAIX.

### Etaient présents :

- Monsieur Michel GACEM, Président du Comité Syndical
- Madame GHIAT Karima, 2<sup>ème</sup> Vice-Président du Comité Syndical
- Monsieur Ghislain PLANCKE, 3<sup>ème</sup> Vice-Président du Comité Syndical
- Madame Sylvie MINNE, membre du Comité Syndical
- Monsieur DELBEKE Eric, membre du Comité Syndical
- Monsieur Patrick PRIEUR, membre du Comité Syndical

### Etaient absents ou excusés :

- Monsieur Mehdi CHALAH, membre du Comité Syndical
- Monsieur Olivier VANDEVIVERE, 1<sup>er</sup> Vice-Président du Comité Syndical
- Monsieur Karim LADRAA, membre du Comité Syndical
- Madame GERARD Félicie, membre du Comité Syndical

Affichée le 12 octobre 2022

Lettre de convocation le 12 octobre 2022

SIVU THALASSA

Comité Syndical

Délibération N°2022.39

Séance du 18 octobre 2022

**Objet : Coût de l'énergie : vœu relatif à l'obtention d'une dotation énergie pour les piscines publiques**

CONSIDERANT que la hausse du prix de l'énergie a un impact direct sur les communes et sur les syndicats intercommunaux gestionnaires de piscines publiques

En quelques mois le prix de l'électricité a été multiplié par 5 et le prix du gaz par 6 à certaines périodes. Rien que sur l'année 2022, cette augmentation engendre un coût supplémentaire pour le budget de plusieurs centaines de milliers d'euros

CONSIDERANT que l'impact sur les finances publiques déjà fragilisées par la crise du COVID ne pourra pas être absorbé par les communes et par les piscines qui pourraient être contraintes à procéder à des hausses de tarifs ou à diminuer l'offre de service à la population

CONSIDERANT les efforts majeurs d'investissement et de fonctionnement effectués par les structures pour réduire les dépenses d'énergie

CONSIDERANT les efforts entrepris par les Centres Nautiques Thalassa et Calypso pour contenir les prix de l'énergie (baisse de la température de l'eau et de l'air ambiant)

CONSIDERANT la position de l'association des maires de France déplorant l'absence de réponse du Gouvernement à destination des structures publiques ne bénéficiant pas des aides destinées uniquement aux particuliers

Afin de compenser cette hausse au même titre que pour les particuliers, l'AMF et l'APVF demande la mise en place d'une dotation énergie » versée aux communes et aux établissements publics qui en dépendent. Il s'agit d'une mesure d'urgence mais aussi une mesure vitale pour préserver l'équilibre financier des structures et leur permettre la continuité des services essentiels à la population

Le conseil syndical, à l'unanimité après en avoir délibéré

- SAISIT M. Bruno Lemaire, Ministre de l'économie et des finances sur la problématique de soutenabilité de cette hausse spectaculaire sur le budget a fortiori s'agissant d'un établissement public sensible aux variations des prix de l'électricité et du gaz
- Demande la mise en place d'une « dotation énergie »

Après avoir délibéré, les Membres du Comité décident d'adopter à l'unanimité, la présente délibération.

Certifié exécutoire, la présente délibération

Affichée le 2 Novembre 2022

Et Transmise à Monsieur le Préfet de la

Région des Hauts de France, le 2 Novembre 2022.

Fait à ROUBAIX, les jours, mois et an susdits.

**Le Président du SIVU THALASSA**  
**Michel GACEM**

